

Marché de l'eau : perquisition chez Véolia

En début de matinée, hier, les bureaux du géant français de l'eau et de l'environnement Veolia ont fait l'objet d'une spectaculaire perquisition policière, à Aubervilliers, en Seine-Saint-Denis, a révélé l'AFP. Cette opération intervenait dans le cadre d'une enquête ouverte début 2015.

Dans ce dossier sensible, les enquêteurs de la Direction interrégionale de la police judiciaire de Marseille agissent dans le cadre d'une enquête préliminaire diligentée par le Parquet national financier (PNF) sur des soupçons de favoritisme et de prise illégale d'intérêts sur le lucratif marché de l'eau et de l'assainissement.

Magistrats et policiers tentent toujours de déterminer dans quelles circonstances la communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM), alors présidée par Eugène Caselli (PS), a conclu, à l'automne 2013, trois contrats pour une durée de 15 ans avec la Société des eaux de Marseille (Sem).

Une filiale à 100% de Veolia, qui a remporté la distribution de l'eau dans 17 des 18 communes de la collectivité territoriale (un million d'habitants) et deux des trois marchés de l'assainissement. Le troisième revenant au Seramm, filiale de Suez Environnement. Ces quatre bouquets représentaient un montant total de 3,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires prévisionnel...

"Favorable au délégataire"

Saisie en 2013 par l'ancien préfet des Bouches-du-Rhône, la Chambre régionale des comptes avait, dans un premier temps, pointé du doigt des irrégularités supposées

dans ces contrats en estimant que *"l'économie générale du contrat est très défavorable aux intérêts du délégataire"* et que *"la collectivité n'a pas utilisé toutes ses marges de manœuvres"*.

Les juges financiers avaient aussi rappelé que l'actuelle présidente du Conseil départemental Martine Vassal (LR) avait eu à cette époque, en sa qualité de présidente de la commission *"agglomération éco-responsable"* de MPM, *"une influence active sur l'adoption par le conseil de communauté de MPM des délibérations, y compris sur le choix du délégataire finalement retenu"*.

Alors en *"lien"* avec Loïc Fauchon, président de la Sem et président d'honneur du Conseil mondial de l'eau, dont elle fut trésorière, l'élue aurait pourtant dû *"par prudence, s'abstenir de prendre part au processus ayant abouti à la décision d'attribuer la délégation de service public de l'eau à la Sem"*, avait sèchement estimé la Chambre régionale des comptes. Fin 2015, le bureau et le domicile de Martine Vassal avaient été perquisitionnés par les policiers...

À la publication de ces avis, la présidente du Conseil départemental s'était toutefois déclarée *"sereine"*. *"On était quatre dans la commission. Pourquoi les phares sont-ils sur moi?"*, s'était-elle interrogée. *"Ce sont les services de Marseille Provence Métropole qui ont mené l'analyse et nous n'avons fait que suivre leurs recommandations."* Cette nouvelle perquisition au siège national du groupe Veolia montre, en tout cas, que les investigations ne sont pas au point mort.

L.D'A., avec AFP

18 ans de réclusion pour un mortel guet-apens

Claude Causse, 27 ans, jugé depuis lundi par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône pour assassinat, a été condamné hier soir à 18 ans de réclusion criminelle. L'avocat général Pascal Guinot avait réclamé un peu plus tôt une peine qui ne soit pas inférieure à 20 ans.

Le jeune garçon était accusé d'avoir tendu, le 24 juin 2013, un guet-apens mortel à Khaled Talbi, avec lequel il avait pour tant rendez-vous à La Ciotat. La victime avait été abattue de plusieurs balles, dont deux tirées en pleine tête, près du stade de Fardeloup. Le tireur présumé avait ensuite pris la fuite.

Une relation existait entre la victime et la sœur du meurtrier.

Les jurés ont pendant trois jours tenté de découvrir un mobile. Le tireur était-il racketté par sa victime ? Le fait que cette dernière avait en effet entretenu une relation avec la sœur de Claude Causse et un différend à propos d'une indemnisation qui faisait suite à un accident ont été évoqués pendant l'enquête.

M^e Bruno Rebstock, en défense, a dépeint hier un homme qui a pu présenter une névrose ou des phobies qui se seraient surajoutées les unes aux autres, au point de produire chez lui *"la peur panique"* qui a accouché du passage à l'acte criminel.

D.T.